



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX

Déposé le 29 mai 2013

No. : CSSS-026

Secrétaire VR

Le 22 mai 2013

Monsieur Nicolas Marceau  
Ministre des Finances et de l'Économie  
12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

Dans quelques jours, la Commission de la santé et des services sociaux se réunira à Québec pour examiner une modification réglementaire visant l'abolition de l'interdiction de vendre, de servir et de consommer des boissons alcoolisées dans les aires de jeu des casinos. À titre de membres du conseil d'administration de Loto-Québec, nous croyons, en raison de certains commentaires entendus sur les différentes tribunes, qu'il y a lieu de bien expliquer les raisons qui nous ont amenés à demander ce changement réglementaire.

Le conseil d'administration de Loto-Québec a soumis pour approbation au précédent gouvernement sa planification stratégique 2010-2013. Cette planification stratégique s'articule autour de trois grandes orientations stratégiques :

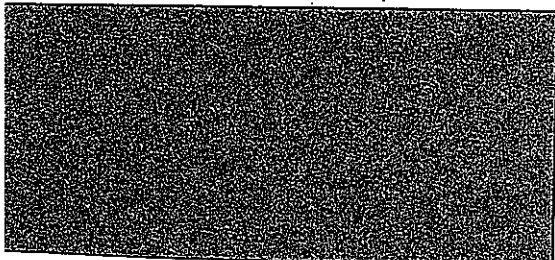
- Canaliser l'offre de jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés.
- Encadrer efficacement la consommation des jeux de hasard et d'argent.
- Accroître l'efficacité et la performance globale de la société.

Il est indiqué « que l'objectif de Loto-Québec est de mettre de l'avant une offre à la fois légale et compétitive ». Ce document a été approuvé par le Conseil des ministres en septembre 2010. C'est dans cet esprit que nous avons demandé au gouvernement actuel de changer la réglementation relative à la consommation d'alcool dans les aires de jeu de nos casinos afin que la vente, le service et la consommation de boissons alcoolisées puissent se faire non seulement à l'extérieur des aires de jeu, mais également à l'intérieur de celles-ci.

Nous comprenons parfaitement bien la sensibilité éprouvée tant par l'opinion publique que par la majorité de ceux qui occupent une charge publique lors de discussions portant sur l'opération des casinos. D'autant plus que cette activité de divertissement n'est pratiquée que par une faible partie de la population.

SIÈGE SOCIAL

500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 3G6 — téléphone : 514 282-8000



/2 – Le 22 mai 2013

En effet, chez nos voisins (que ce soit en Ontario, au Nouveau-Brunswick ou dans l'État de New York), les casinos sont visités en moyenne par 25 % à 28 % de la population adulte locale. Au Québec, depuis quelques années, la proportion de la population adulte fréquentant un casino d'État au Québec a baissé de 21 % à 17 %. Pourquoi une telle baisse au Québec? Il y a essentiellement deux raisons, soit les produits que nous pouvions offrir et la concurrence.

Le cadre réglementaire de nos casinos imaginé en 1993, au moment où nous étions en situation de monopole territorial, n'avait pas été conçu pour s'adapter aux changements dus à l'évolution de l'industrie et aux besoins exprimés par la clientèle. À titre d'exemple, jusqu'à tout récemment, l'autorisation d'offrir un nouveau jeu de table dans un de nos casinos nécessitait une autorisation formelle du Conseil des ministres. La certification d'une nouvelle machine à sous devait être effectuée par le Laboratoire d'expertises judiciaires, qui se spécialise plutôt dans les autopsies et les analyses d'ADN. Convenons ensemble qu'il aurait été anormal que nos demandes répétitives, mais nécessaires, accaparent sans cesse l'ordre du jour du Conseil des ministres.

Cette incapacité de renouveler adéquatement nos produits, ajoutée à l'ouverture de 80 maisons de jeu à peine à quelques heures de route de Montréal, a amené cette diminution de la fréquentation. Nous estimons d'ailleurs que cette diminution de 4 % du taux de fréquentation représente des pertes de 90 millions de dollars par année. À l'évidence, ce déplacement de la clientèle s'est fait au profit de nos voisins et du jeu illégal sur internet.

C'est dans le but d'endiguer ce glissement que le gouvernement précédent appuyé par l'opposition officielle, a modifié certaines mesures réglementaires et législatives. C'était un premier pas dans la bonne direction, mais ce n'était pas suffisant. Nous aurions dû moderniser plus tôt nos casinos. Dans l'industrie, c'est d'ailleurs une norme de se moderniser tous les sept ans. Au Casino de Montréal, nous avons dépassé cette marque depuis fort longtemps.

C'est pour cette raison que nous avons fait des investissements majeurs dans nos casinos ces dernières années; notre objectif était de les rendre plus attrayants et compétitifs. Au Casino de Montréal, l'investissement se chiffre à 305 millions de dollars. Au Casino du Lac-Leamy, nous venons d'entamer des travaux de 50 millions de dollars. Au Casino de Charlevoix, quelques millions ont été dépensés pour améliorer la fluidité et agrandir certaines sections tandis qu'à Mont-Tremblant, nous avons ouvert un restaurant et aménagé des salles de réunion pour les congressistes, sans compter les coûts liés à la construction de l'établissement, ouvert en 2009.

En tenant compte de la fin imminente des travaux au Casino de Montréal, Loto-Québec a convenu avec le gouvernement de remettre 40 millions de plus en dividende cette année et 70 millions l'an prochain. Cette hausse s'appuie sur une série d'actions visant à accroître notre compétitivité et repose sur trois grands volets : une gestion rigoureuse de nos dépenses, l'amélioration de l'expérience de divertissement et une publicité accrue pour inviter la population à visiter nos établissements. Oui, nos investissements seront appuyés par des efforts supplémentaires de mise en marché afin que les retombées de ces investissements publics profitent à tous les Québécois.

Dans ce contexte nous avons demandé au gouvernement la modification de la réglementation afin de permettre la vente, le service et la consommation des boissons alcoolisées tant à l'intérieur des aires de jeu qu'à l'extérieur de celles-ci. Partout dans le monde, la consommation d'alcool dans un casino fait partie des exigences de la clientèle. En effet, cette cohabitation de l'alcool et du jeu est pratiquée partout sauf au Québec.

Est-ce que cela veut dire que nous serions les seuls à être conscients des problèmes reliés au jeu excessif ou encore que nous serions les seuls à ne pas être en mesure de gérer une telle situation? Bien sûr que non! Tous les gouvernements des provinces canadiennes où l'on dénombre des maisons de jeu ont développé des moyens efficaces pour lutter contre le jeu excessif, mais cette préoccupation envers le jeu excessif n'est pas en contradiction avec la possibilité de boire un verre de vin à une table de jeu ou à une machine à sous.

Ceci est d'autant plus vrai au Québec où nous avons mis en place dans nos casinos une série de mesures pour s'assurer qu'il n'y ait pas de situations d'abus à l'égard de la consommation d'alcool, notamment :

- Tous les employés qui servent de l'alcool ont l'obligation de suivre la formation « Action Service : pour un service responsable des boissons alcooliques » de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et Educ'alcool;
- Le programme d'auto-exclusion au casino, appuyé par la procédure d'intervention « Chaîne d'entraide » est en place afin que les employés soient habilités à identifier et à soutenir les joueurs ayant un comportement à risque;
- Un infirmier est en devoir pendant les heures d'ouverture et il y a aussi un service de première ligne, sur appel, de centres de traitement.

/4 – Le 22 mai 2013

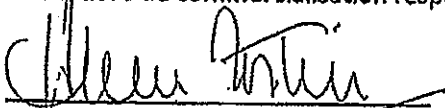
Cette façon unique d'opérer ne répond plus aux exigences du marché. Nos concurrents l'ont compris. En 2013, la capacité de vendre de l'alcool fait partie de l'offre naturelle et habituelle d'un casino. En tout respect, cette spécificité du Québec de ne pas consommer de l'alcool dans les aires de jeu des casinos peut être vue de façon positive par ceux qui ne fréquentent jamais les casinos, mais elle ne répond pas aux exigences de ceux qui les fréquentent.

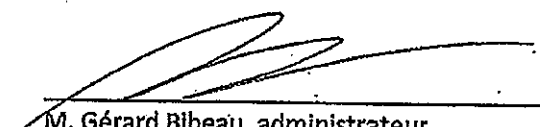
Nous ne sommes plus en situation de monopole. Le vent froid de la concurrence existe aussi dans le domaine du jeu. À titre indicatif, la ville d'Ottawa travaille actuellement pour qu'un nouveau casino s'installe au cœur de son centre-ville. Ce nouveau casino se situera à quelques kilomètres seulement de celui de Gatineau. Il est donc évident que nous devons redoubler d'efforts pour nous assurer que notre produit soit le plus compétitif possible. Par l'addition de tous ces changements réglementaires et législatifs – non seulement la vente d'alcool – que nous pourrons offrir un produit compétitif et reprendre progressivement nos parts de marché.

La modernisation de notre cadre réglementaire, incluant la modification visant la vente, le service et la consommation de boissons alcoolisées dans les aires de jeu, nous permettra dans les prochaines années de poursuivre notre mandat. Le rôle de Loto-Québec est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était à sa création en 1969. Depuis plus de 40 ans, Loto-Québec canalise l'offre de jeu dans des circuits contrôlés en prenant soin de mettre en application ses principes de commercialisation responsable. Notre engagement à cet égard est indéfectible!

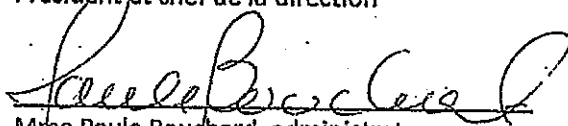
Celui-ci nous a permis, entre autres, sur recommandation d'un panel indépendant d'experts en responsabilité sociétale, d'obtenir le plus haut niveau de certification de jeu responsable de l'Association mondiale des loteries, soit le niveau 4.

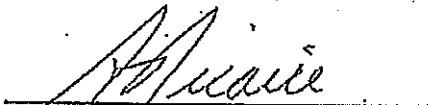
Nous entendons poursuivre nos efforts dans ce sens afin de maintenir les plus hauts standards en matière de commercialisation responsable.

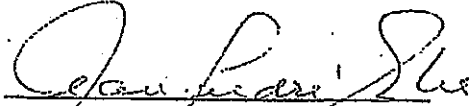
  
Mme Hélène F. Fortin, présidente

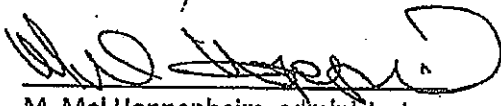
  
M. Gérard Bibeau, administrateur  
Président et chef de la direction

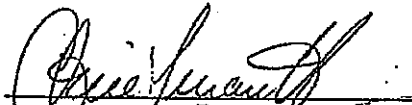
  
M. Alain Albert, administrateur


  
Mme Paule Bouchard, administrateur

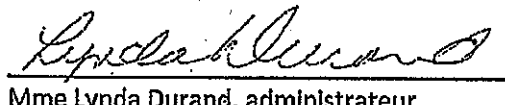
  
M. André Dicaire, administrateur


  
M. Jean André Élie, administrateur

  
M. Mel Hoppenheim, administrateur


  
Mme Anie Perrault, administrateur

  
M. Donald Bastien, administrateur

  
Mme Lynda Durand, administrateur

  
Mme Nathalie Goodwin, administrateur

  
Me Serge Lebel, administrateur

  
Mme Céline Trépanier, administrateur